

que la saison de la production batte son plein, il annoncerait les prix de soutien plus tôt afin de permettre aux agriculteurs d'établir leur production selon la période visée par le programme de soutien des prix. L'honorable ministre, qui fait aussi l'élevage des porcs, sait que bon nombre de programmes relatifs à l'élevage des porcs cette année sont déjà en marche et qu'à toutes fins pratiques, le nombre de porcs qui seront vendus sur le marché canadien durant la présente année a déjà été fixé. Ainsi cette nouvelle d'une réduction est communiquée à un moment où l'agriculteur n'a aucune chance de redresser sa production en conformité de ce prix inférieur.

A notre avis, monsieur l'Orateur, c'est un autre exemple des sérieuses conséquences de ce que le gouvernement n'a pas su accorder des prix équitables aux producteurs de céréales de l'Ouest. Nous savons qu'en désespoir de cause ces gens ont introduit une bonne part d'élevage dans ce qui était strictement un programme de production de céréales. L'accroissement des ventes de porcs dans la région des Prairies est peut-être une des raisons pour lesquelles le ministre a annoncé une réduction du prix du porc. Sans un programme général et complet en matière d'agriculture, je crains que cette annonce du ministre ne soit le signe avant-coureur d'autres annonces pénibles qui provoqueront un autre fléchissement dans la situation de l'agriculture.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ORDRE DES TRAVAUX TEL QU'IL EST ÉTABLI AU "FEUILLETON"

M. l'Orateur: Avis de motions portant production de documents. N° 5 au nom de M. Fisher.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Réservé.

M. l'Orateur: L'honorable député de Port-Arthur consent-il à ce que l'avis de motion soit réservé?

M. Fisher: J'aimerais savoir pourquoi il devrait être réservé.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Ce qui vient après les motions, d'après mon *Feuilleton*, c'est le dépôt de bills, la première lecture des bills publics émanant du Sénat et les avis de motions émanant du gouvernement.

M. l'Orateur: Nous ne devons pas avoir le même *Feuilleton*.

L'hon. M. Martin: Le mien est daté du lundi 23 mars.

M. l'Orateur: Voici ce qui vient après les motions: Jour des députés: cinquième lundi,—avis de motions portant production de documents.

[M. Argue.]

L'hon. M. Martin: J'ai un *Feuilleton* pour le lundi 23 mars. J'y lis ce qui suit:

Affaires courantes ordinaires: Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux; Motions; Dépôt de bills; Première lecture des bills publics émanant du Sénat; Avis de motions émanant du gouvernement.

M. l'Orateur: Aucun bill ne doit être déposé aujourd'hui. C'est pourquoi aucune mesure n'est indiquée.

L'hon. M. Fulton: Reportez-vous à l'article 15 du Règlement.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—MOTION PORTANT AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Aux termes de l'article 26 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre pour débattre une question d'importance nationale et urgente, savoir: la grave situation du chômage révélée aujourd'hui par un communiqué commun du ministère du Travail et du Bureau fédéral de la statistique, qui n'a aucunement accusé la diminution du chômage prédite par le gouvernement. C'est une question qui exerce un effet de plus en plus rigoureux sur certaines régions du Canada.

M. l'Orateur: J'ai jugé que la question du chômage, qui se pose continuellement, ne peut être évoquée aux termes de l'article 26 du Règlement. La circonstance invoquée par le député d'Essex-Est, savoir: un communiqué commun du ministère du Travail et du Bureau fédéral de la statistique ne modifie sûrement pas la situation au point qu'il faille demander à la Chambre d'interrompre ses travaux ordinaires. Tel est mon avis actuel, mais avant de trancher ce point je ne veux pas écarter un solide argument tendant à démontrer que la question devrait être débattue aujourd'hui et que nous devrions à cette fin interrompre nos travaux normaux.

L'hon. M. Martin: Puisque Votre Honneur demande des arguments avisés, puis-je avoir le privilège d'exprimer le premier les arguments avisés que nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimons de nature à justifier à vos yeux la présentation de cette motion à ce moment-ci.

Le gouvernement, par l'entremise du ministère du Travail, le 16 août dernier, lors d'un débat dans cette Chambre, a laissé entendre que la situation du chômage au Canada s'améliorerait et que l'on pouvait s'attendre à voir dorénavant une amélioration graduelle du problème du chômage. Le fait est que ce matin le ministère du Travail et le Bureau fédéral de la statistique ont publié un rapport